



CONSEIL SYNDICAL

Compte-rendu du lundi 21 juillet 2025

Etaient présents : Mmes : RODOT, THIZY,

Mrs : JACQUIN D, EYMERIE, JACQUIN B, SCHONFELD (en visio), THOUVENOT.

1) Chauffage urbain : Sté Dalkia

Le Conseil Syndical a étudié le dossier proposé par DALKIA et le rapport sur l'étude que nous avons confiée à M. JAFFRÉ de la Société BEEAT. Nous rappelons que la Société BEEAT a eu en charge l'installation des nouvelles chaudières et l'étude du changement de nos canalisations d'eaux chaude et froide, études qui nous ont donné entière satisfaction.

Une décision sur l'acceptation de notre adhésion au chauffage urbain doit être prise avant le 31 décembre 2025 , une résolution vous sera proposée à notre prochaine Assemblée Générale et de nombreux documents seront joints à la convocation pour vous permettre d'examiner ce sujet.

Pour notre part, après de nombreuses discussions et comparaisons financières nous ne voyons aucun intérêt à adhérer à ce chauffage urbain, ayant pu bénéficier de chaudières neuves et performantes suite aux inondations de 2019.

2) Préparation de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2025

Le projet de convocation a été présenté pour approbation et toutes les pièces annexes ont été remises au Syndic.

Les convocations seront remises en main propre le 13 et 14 août prochains de 17 h à 18 h 30 dans le hall du bâtiment B , à tous les propriétaires domiciliés fiscalement au Riou de l'Argentière.

3) Finances

- Copropriétaires débiteurs au 21 juillet 2025 : 36 000 € (dont 29 000 euros dus par Mme Baty).
- Factures en attente de paiement : 110 000 €.

4) Questions diverses

- *Un relevé est fait par le gardien sur les résidents dont les déperditions d'eau des climatiseurs coulent à l'extérieur et ceux qui ont rallongé leurs gargouilles d'évacuation d'eaux pluviales.*

Après la période estivale une note leur sera adressée afin qu'ils se mettent aux normes autorisées par le règlement intérieur de la résidence.

- *Demande d'un propriétaire de modifier une baie vitrée en remplaçant 2 vantaux par 3 vantaux. Cette demande ne peut être acceptée car il n'est pas autorisé de modifier l'esthétique extérieure de la résidence.*

- *Nettoyage du terrain limitrophe avec le golf : Le Directeur du golf s'est engagé à mieux entretenir ce secteur et a autorisé nos jardiniers à intervenir sur leur terrain pour retirer les ronces qui envahissent nos haies.*

Nous rappelons que tous travaux bruyants sont interdits en juillet août conformément à la résolution votée en Assemblée Générale en septembre 2024.

Prochain Conseil : date fixée après la prochaine Assemblée Générale.

La Présidente du Conseil Syndical
A.M. Rodot